

## Gisement alluvionnaire (groupe Denjean) et embranchement ferroviaire (Sablières Malet), à Mazères (09)

Vendredi 25 novembre 2016

Le groupe Denjean, créé en 1966 par Gérard Denjean qui le préside toujours, fête ses 50 années d'existence. L'entreprise régionale et indépendante commercialise annuellement plus d'un million de tonnes de granulats, principalement alluvionnaires, dans l'Ariège et la Haute Garonne.



Le gisement de Saverdun, autorisé en 2009 pour 30 ans, possède plus de 20 millions de tonnes de réserves réparties sur une puissance moyenne de 12 mètres. Pendant les six premières années une installation modeste a permis d'appréhender la qualité du gisement, la technique d'exploitation et les potentialités du marché. Depuis janvier 2016, une usine de traitement moderne et adaptée fonctionne à un débit moyen de 450 t/h. L'entreprise Alibert et fils, qui a réalisé le montage électrique et l'automatisation, sera présente.

Installation Denjean à Saverdun.

Dans la plaine alluviale ariégeoise, d'autres carrières se sont implantés et particulièrement le groupe Malet qui exploite du tout-venant qu'il lave sur place et transporte par train jusqu'à son installation de traitement située dans la proche banlieue toulousaine (cf. journée technique du 5 juin 2015). L'embranchement ferroviaire privé, réalisé par Sablières Malet, sert également pour transporter une partie des granulats commercialisés par le groupe Denjean.

La journée permettra de découvrir le gisement et sa méthode d'extraction, le marinage, l'usine de traitement et le chargement de trains de granulats. Pourront également être abordés la remise en état du site et le retour à l'agriculture, l'aspect environnemental d'un site de 140 hectares et les rapports avec les riverains et les associations.

### programme

- 9 h 30 **Accueil à l'entrepôt logistique de Denjean, à Mazères (09) et présentation du site de Saverdun**
- 10 h 30 **Visite de la zone d'extraction et de l'usine de traitement**
- 12 h 30 **Déjeuner dans un restaurant situé sur une ancienne carrière réaménagée en parc environnemental ornithologique**
- 14 h 45 **Visite d'un embranchement ferroviaire et chargement d'une rame**
- 16 h 00 **Retour à l'entrepôt de Mazères et questions diverses**
- 16 h 30 Clôture de la journée

### important

Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain et un casque.

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

# conditions générales

## INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale  
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

## important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

## MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

## RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : [contact@lasim.org](mailto:contact@lasim.org)

# Bulletin d'inscription

Journée technique district Sud-Ouest

Gisement alluvionnaire (groupe Denjean) et embranchement ferroviaire (Sablières Malet), à Mazères (09)

vendredi 25 novembre 2016

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Numéro de TVA intracommunautaire : .....

Secteur :  administration - organisme public  recherche - ingénierie  enseignement  fédération - association

industrie  fabricant de produit finis  exploitant  constructeur - fournisseur  autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation :  68 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : ..... / .....

85 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par  CB  Eurocard Mastercard  Visa  American Express

N° :     /     /     /

Date d'expiration :   /   3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire : .....

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT16-11) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

## profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

### Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

[www.lasim.org](http://www.lasim.org)